

Annick GIRARDIN
député
conseiller territorial
de Saint-Pierre-et-Miquelon

Saint-Pierre, le 11 août 2008

M. Martin HIRSCH
Haut commissaire aux Solidarités
actives contre la pauvreté
59, avenue de Ségur
75345 Paris cedex 07

Monsieur le Haut commissaire,

PERMANENCE SAINT-PIERRE
BP 4477 - 97500
TÉLÉPHONE
05 90 4 99 400
TELECOPIE
05 90 4 99 401
ADRESSE ELECTRONIQUE
annick.girardin@lmpa.spm.gouv.fr

ASSEMBLEE NATIONALE
126 rue de l'Assemblée
92024 PARIS CEDEX 12
TELEPHONE
01 40 61 15 70
TELECOPIE
01 40 61 15 40
ADRESSE ELECTRONIQUE
annick.girardin@lmpa.spm.gouv.fr

BLOG
www.annickgirardin.fr

Le projet de loi généralisant le revenu de solidarité active (RSA) et réformant les politiques d'insertion procédera à l'extension de ce dispositif à l'ensemble du territoire national.

Or, il est probable que des questions techniques puissent en empêcher l'application à Saint-Pierre-et-Miquelon. En effet, toute disposition qui modifierait le code de la sécurité sociale ou qui ferait référence au code général des impôts doit faire l'objet d'une mention expresse d'applicabilité, du fait de l'organisation particulière de la sécurité sociale et de la fiscalité dans notre collectivité ultramarine.

C'est notamment ce que nous avons constaté à l'occasion de l'examen de la loi Travail, Emploi et Pouvoir d'Achat, lorsque j'ai été amenée à déposer un amendement en ce sens, voté à l'unanimité.

Aussi, je vous propose d'inscrire dans les articles de ce projet de loi relatifs au RSA, lorsque nécessaire pour rendre applicable à Saint-Pierre-et-Miquelon cette nouvelle allocation, la mention suivante :

« Les dispositions du présent article sont applicables à Saint-Pierre-et-Miquelon. »

Confiante en l'accueil bienveillant que vous réserverez à cette proposition, je vous prie, Monsieur le Ministre, de croire à l'expression de ma plus haute considération.

Bien Cordialement
Le Député.


Annick Girardin